



## Commune de Villegouge

# Cahier des charges pour une étude préalable d'aménagement et de revalorisation du centre bourg

### CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG



## Cadre de l'étude

Dans le cadre de la procédure de Convention d'Aménagement de Bourg du Département de la Gironde, une étude préalable d'aménagement de la commune de Villegouge est à réaliser en vue de la signature de ladite Convention.

Cette étude préalable doit rester généraliste, elle n'intégrera pas d'élément de maîtrise d'œuvre.

Elle comportera trois parties :

- ✓ **diagnostic**
- ✓ **orientations**
- ✓ **fiches d'actions** limitées en nombre et ne relevant pas d'un niveau A.P.S mais dont le niveau de détail devra être suffisant pour en permettre l'instruction par les services du Département.

### 1) Présentation générale de la commune et objectifs de l'étude

Le rapport de présentation du PLU de la commune de Villegouge, établi en 2013 par l'agence URBAM apporte un éclairage complet quant à la connaissance du contexte local.

Pour assurer la présentation générale de la commune, les passages suivants de ce rapport ont été repris, texte en italique :

#### • **Situation géographique et topographique**

La commune de Villegouge, se situe à 12 km au Nord-Ouest de Libourne, s'étend sur 1 384 hectares et fait partie de la CDC du Fronsadais. *Elle se trouve au cœur du Fronsadais, à cheval entre les bassins versants de l'Isle à l'est et de la Dordogne au sud.*

*La commune est située sur un plateau d'altitude moyenne qui s'élève vers le Sud avec un point culminant à 81 m au lieu-dit Meyney et à 82 m au lieu-dit Thouil. Le ruisseau de la Moulinasse et un de ses affluents de rive gauche s'y fraient un passage. Villegouge possède un relief très peu marqué, doucement vallonné.*

#### • **Les paysages**

*Le paysage agricole est imprégné par le vignoble qui impose son ordonnancement et ses lignes directrices. La vigne dont la couleur et l'aspect accompagnent les saisons ouvre les paysages. Les collines de la commune transmettent l'impression paisible d'un ancrage ancien de la société sur son territoire.*

*Les boisements sont le plus souvent assez touffus et impénétrables. Répartis sur tout le territoire, ils en représentent les principales barrières visuelles. Ces massifs aux boisements naturels renforcent l'impression d'une intégration douce de l'activité humaine sur son territoire, ils compartimentent le territoire et les paysages en les équilibrant et les ramenant à l'échelle du hameau.*

*Les ruisseaux et leur étroite vallée créent des espaces intimistes qui tranchent avec les espaces ouverts des plateaux viticoles.*

*Dans ces espaces au doux vallonnement, relativement cloisonnés, l'église se laisse régulièrement deviner au-dessus de la frondaison des arbres, créant ainsi un repère et un rattachement visuel du territoire au centre bourg.*

*La commune possède un patrimoine naturel de qualité qui a justifié l'inscription de certains de ces éléments dans le réseau des Sites d'Intérêt Communautaires (réseau Natura 2000) et/ ou en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique.*

*Dans le cas de Villegouge, où la vigne entoure la ville, l'enjeu majeur de valorisation portera sur ce contact direct et ce regard qui doit exister entre le bâti et la vigne :*

- maîtriser la limite extérieure du bourg et notamment les extensions urbaines afin qu'elle offre un contact direct entre le bâti et la vigne
- affirmer et valoriser les entrées de bourg afin de les hisser au niveau de la réputation du vignoble.

## • **Les espaces urbanisés**

La commune de Villegouge est structurée autour d'un centre-bourg et de nombreux hameaux.

### **Le bourg**

*La place centrale du village rassemble le parvis de la salle des fêtes, le parking de stationnement lié à l'école, et le parvis de l'Église (et son cimetière).*

*Ainsi, deux de ses limites sont créées par des frontons d'immeubles traditionnels en R+1, en pierres de taille, avec ouvertures plus hautes que large, planchers bois, charpentes traditionnelles bois, couverture tuiles romanes-canal.*

*Le traitement architectural de la salle des fêtes se veut plus contemporain que le reste des élévations du bourg, par l'usage du béton « nu et brut », simplement peint.*

*À noter, la typologie de maisons de ville et de petits immeubles en R+1 qui est uniquement présente le long de la voie de circulation historique du village : la rue Principale.*

*Enfin, dès que l'on s'éloigne de l'église, on trouve une typologie différente, d'inspiration pavillonnaire, plus contemporaine (avec la crèche notamment).*

*Juste en marge de la centralité du village, il existe un ensemble récent d'habitat péri-urbain constitué de maisons de ville. Les maisons sont disposées « en bande ».*

*En s'éloignant encore, un habitat de type pavillonnaire apparaît, symbolique de la période de la deuxième moitié du 20ème siècle.*

### **Les hameaux**

Outre le bourg historique et ses extensions, la commune de Villegouge est caractérisée par l'existence de nombreux hameaux. Il en existe plus d'une trentaine sur le territoire.

Ces hameaux prennent la forme de quartiers anciens dont la vocation à usage d'habitat l'emporte désormais sur la vocation agricole. Il s'agit notamment pour les plus importants de David, Labatut, Le Basque, Camelot, L'Escarderie, Meyney...

Ces quartiers denses regroupent d'anciennes constructions agricoles ainsi que des constructions d'habitat modernes

Plusieurs équipements publics se situent hors du bourg au sud : stade, city stade, courts de tennis...

## • **Situation administrative**

*La commune de Villegouge, appartient à l'arrondissement de Libourne. Elle est limitrophe des communes (du nord-est au nord-ouest) de Galgon, Saillans, Saint-Aignan, Saint-Germain-de-la-Rivière, Lugon-et-l'Île-du-Carnay, Tarnes et Verac. La Communauté de Communes constitue un échelon institutionnel auquel la commune adhère depuis le 3 décembre 2002, date de la création de la **Communauté de Communes du Fronsadais**. Elle compte 16 795 habitants en 2015 sur un territoire de 13 400 hectares (source : INSEE).*

## • **Situation démographique**

Suite à la révision du PLU, en 2013, la commune a créé en centre bourg un Multiple Rural et a ouvert trois zones de construction pour des lotissements privés. La commune va donc connaître une augmentation de sa population, de 1291 habitants actuellement vers 1450 habitants prévus en 2021.

*La commune de Villegouge est, dans son développement, étroitement liée à la commune de Libourne mais également à celle de Bordeaux et sa périphérie : que ce soit concernant les aspects économiques, touristiques, démographiques, sociaux, structurels, environnementaux, paysagers, ....*

*Mais, par ailleurs la commune se caractérise également par son appartenance à un territoire agro-viticole, situé au sein d'un espace paysagé de qualité marqué par la pratique agricole, notamment viticole (AOC de Fronsac et canton de Fronsac) et par un espace boisé remarquable.*

*La préservation d'une qualité de vie au sein d'un environnement rural à proximité de 2 importants pôles urbains est à privilégier.*

- **Hiérarchie des voies et problématiques liées**

La commune de Villegouge est située au nord-ouest de l'agglomération libournaise, à une vingtaine de kilomètre de la Nationale 10 et de l'A10 et à une dizaine de kilomètre de l'A89 et de la RN89 reliant l'agglomération de Bordeaux à l'agglomération libournaise. Elle demeure encore une commune rurale en raison de la place important des activités agro-viticoles sur son territoire. Elle accueille néanmoins des bordelais (« néo-ruraux ») à la recherche d'un environnement privilégié.

La commune est traversée par un ensemble d'axes routiers de différentes dimensions qui dessert convenablement l'ensemble du territoire malgré un dimensionnement parfois faible.

La commune est traversée par huit routes départementales :

- la RD 246, du nord au sud qui assure la liaison entre Vérac et Fronsac (route des Acacias et route du Basque)
- la RD 128, du nord à l'est qui assure la liaison de Périssac à Saillans (route des Mésanges et des Genévriers)
- la RD 128E1, qui traverse le nord de la commune d'est en ouest de Vérac à Galgon
- la RD 138, d'est en ouest qui assure la liaison entre Lugon et Galgon, (route des Palombes et route du Petit Bois), la voie la plus fréquentée
- la RD 138E2, qui traverse l'ouest de la commune d'est en ouest,
- la RD 138E3, qui borde le sud en limite communale,
- la RD 138E4, qui traverse l'extrême ouest de la commune du nord au sud,
- la RD 246E3, qui traverse une partie sud-ouest du territoire communal.

La commune est également parcourue par diverses voies communales et chemins ruraux qui maillent le territoire et dont la largeur de chaussée est étroite.



## 2) Zone d'étude

Le cabinet d'étude devra examiner dans la partie diagnostic le fonctionnement général de la commune même si l'étude préalable d'aménagement et de revalorisation de la commune de Villegouge portera sur les problématiques rencontrées sur le centre bourg, délimité par les 5 entrées d'agglomération.

### 3) Les axes d'étude

L'objectif de l'étude CAB est de conforter l'attractivité et le dynamisme du centre du village en traitant de façon croisée différents problèmes :

- Faire du bourg un lieu de centralité
- Assurer la sécurité des espaces et des usagers
- Réduire l'impact de la circulation automobile
- Conserver le caractère rural des lieux en assurant une bonne intégration dans l'environnement.

D'autres axes pourront émerger lors de la phase de diagnostic et faire l'objet de sujets d'études et de fiches actions complémentaires.

#### ○ **Faire du bourg un lieu de centralité**

Créer une entité entre l'église, la place de la Libération et le nouveau secteur du Multiple Rural et du groupe scolaire élémentaire.

Répondre aux besoins des usagers (zones de stationnement, emplacements des abribus, dépose des déchets...)

#### ○ **Assurer la sécurité des espaces et des usagers**

Modifier des voiries, imposer des sens de circulation, buser des fossés...

L'espace dédié aux piétons doit être repensé et rendu accessible, par un traitement des trottoirs, la création de traversées rendues et sécurisées. Relier par des cheminements doux les nouveaux lotissements au centre bourg.

Cette réflexion particulière portant sur l'aménagement des voies de desserte piétonne doit être menée conformément au PLU.

#### ○ **Réduire l'impact de la circulation automobile dans le bourg**

Le centre bourg est traversé par 3 routes départementales où le trafic est de plus en plus important.

Pour un usage partagé de l'espace public, la circulation des véhicules doit être apaisée, limitation des vitesses, meilleure gestion des véhicules en stationnement prolongé sur les différentes voies de circulation et places publiques.

#### ○ **Conserver le caractère rural des lieux en assurant une bonne intégration dans l'environnement.**

Végétaliser certaines zones pour la convivialité de l'espace.

Dans ce cadre l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sera analysé

### 4) Déroutement de l'étude

#### ☐ **Composition de l'équipe d'étude**

L'équipe d'étude sera pluridisciplinaire en fonction des problématiques qui se posent sur la commune et rassemblera les compétences nécessaires, telles que : urbanisme, paysage. La problématique, des déplacements, du partage de la voie publique et de la sécurité de tous sera particulièrement étudiée. En tout état de cause, l'équipe sera en capacité de programmer les actions qui seront proposées par elle.

#### ☐ **Pilotage de l'étude**

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune de Villegouge.

Un groupe de pilotage de l'étude sera constitué et comprendra outre des élus de la municipalité ayant en charge la gestion des différents domaines abordés, des représentants :

- du Département de la Gironde (Service Aides aux communes et structures de coopération Intercommunale, Agence d'Appui au Développement Territorial)

- d'un représentant du Centre Routier Départemental, CRD Libourne
- d'un représentant de la Communauté de Communes du Fronsadais
- du CAUE de la Gironde

Cette liste n'est pas limitative et divers spécialistes pourront être associés en tant que de besoin.

## **☐ Les différentes phases de la mission - Organisation des réunions**

À chaque étape, le cabinet d'études présentera au comité de pilotage un document de travail remis en nombre suffisant pour permettre le bon déroulement de la réunion.

Chaque réunion fera l'objet d'un compte rendu établi par le bureau d'études et diffusé par la commune après mise au point éventuelle.

Les principales étapes de la mission sont les suivantes.

### **• Phase 1 : diagnostic**

- au démarrage de l'étude, réunion de présentation de l'équipe d'étude, d'exposé des objectifs, d'écoute des élus, des autres membres du comité de pilotage et d'information mutuelle
- réalisation du diagnostic
- réunion de présentation aux membres du comité de pilotage
- recueil de l'ensemble des remarques pour la mise au point du rapport d'étape
- validation du diagnostic par le maître d'ouvrage
- édition du document définitif de la phase 1

### **• Phase 2 : principes d'aménagement**

- présentation aux membres du comité de pilotage de différents scénarii d'aménagement visant à répondre aux problématiques soulevées dans le diagnostic ; avec au moins 2 propositions d'aménagement par secteur géographique identifié
- discussion sur le choix de la stratégie
- mise au point du rapport d'étape
- validation des principes d'aménagement par le maître d'ouvrage
- édition du document définitif de la phase 2

### **• Phase 3 : fiches d'actions**

- Présentation au comité de pilotage de fiches thématiques détaillant le contenu de chaque action et reprenant :
  - le schéma d'aménagement permettant d'évaluer le coût global et de déterminer les choix qualitatifs essentiels.
  - la méthode de mise en œuvre
  - le plan de financement
  - un échéancier de l'action.
- Analyse par les élus et les membres du comité de pilotage pour la mise en forme d'un programme pluriannuel d'actions à entreprendre sur les 4 premières années.
- Ajustements et compléments demandés par les élus et éventuellement les membres du comité de pilotage.
- Mise au point d'un rapport d'étape
- Validation par le maître d'ouvrage et envoi au Département pour pré-instruction.

### **• Phase 4 : Calage**

- Réunion(s) de calage au Département

- Derniers ajustements éventuellement demandés par les services du Département
- Validation du dossier
- Edition du dossier définitif.

Une ou plusieurs présentations publiques de l'étude seront organisées par le bureau d'études aux moments et selon les modalités choisies par la municipalité (panneaux, réunion publique, diaporama, bulletin d'information municipal...).

#### **Développement durable**

Conformément à la délibération du Département en date du 15 décembre 2005, les opérations envisagées devront intégrer des critères de développement durable (minimum 3) parmi ceux listés dans la délibération.

#### **Délai de réalisation de l'étude**

Le délai de réalisation de la mission est fixé à **6 mois** (hors périodes de validation) à compter de la notification de la commande. Il est décomposé en 4 étapes.

Le maître d'ouvrage valide chaque étape et en informe le cabinet d'étude par lettre simple. Les documents définitifs peuvent alors être envoyés à la commune qui les transmet aux membres du comité de pilotage.

#### **Documents à remettre par le bureau d'étude après validation de chaque étape**

Pièces écrites "schémas", cartes, tableaux, plans, perspectives, profils, à une échelle en rapport avec les propositions pour chacun des thèmes abordés.

Les différents documents seront transmis sous forme papier reproductibles :

- 6 exemplaires sous forme d'un cahier relié (avec illustrations en couleur) accompagné de tirages pour les plans en annexe
- 1 exemplaire non relié accompagné de contre-calques pour les plans en annexe
- l'étude complète sur support informatique sous format PDF, Powerpoint ou équivalent
- 1 plan général à l'échelle du 1/2500e synthétisera les différents aspects de l'étude.

Tous les documents élaborés dans le cadre de cette étude devront comporter le logo du Département et la mention "avec le soutien financier du Département".

#### **Propriété intellectuelle**

Cette étude sera propriété de la commune, elle servira de base pour la réalisation des opérations et sera transmise au maître d'œuvre retenu selon la procédure légale en vigueur.

#### **Prix de l'étude**

Le prix est réputé établi à la date de la signature du contrat par l'équipe prestataire. Il couvre l'ensemble des frais et charges de toute nature occasionnés par la mission et notamment les frais de déplacement et de séjour, ainsi que les frais généraux et fiscaux.

Il est forfaitaire, ferme et non actualisable.

Modalité de paiement

- aucun acompte
- le paiement de chaque phase sera effectué suite à leur validation.

#### **Modalité de résiliation**

Résiliation du fait du maître d'ouvrage :

Il sera fait, le cas échéant, en application des articles inclus du CCAG-PI.

Liquidation judiciaire :

Il sera fait, ici, application des articles L 621-28 et suivant du code du Commerce (loi du 3 janvier 2003 modifiée).

Résiliation du marché aux torts du maître d'œuvre :

Si le présent marché est résilié dans l'un des cas prévu aux articles 37 et 39 du CCAG-PI, la fraction des prestations déjà accomplies par le maître d'œuvre et acceptées par le maître d'ouvrage est rémunérée.

**☐ Remise des candidatures**

Les propositions seront remises avant le **vendredi 18 mai 2018 à 12 heures** à :

Madame le Maire  
3, place du Général de Gaulle  
33141 Villegouge

Cette remise de candidature devra comporter :

\* une note précisant :

- la composition de l'équipe
- la méthode de travail envisagée au vu du contexte particulier
- la nature et la présentation des documents remis au maître de l'ouvrage pour chacune des phases telles que définies dans le programme d'étude.

\* les références des membres de l'équipe d'étude ainsi que les prestations similaires réalisées

\* le coût de la prestation assorti du devis correspondant, en distinguant le coût pour chacune des phases.

Les candidatures devront être rédigées en langue française et les coûts exprimés en euros.

**☐ Critères de sélection des candidats :**

- Composition de l'équipe au regard du projet et références : **20 %**
- Note méthodologique : **30 %**
- Planification et délais : **20 %**
- Prix de la prestation : **30 %**